

**Réunion du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
du 14 mars 2017 à 20h
Compte-rendu synthétique**

PRESENTS

Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique
Marion JACOB-CHAILLET, adjointe au Maire déléguée au quartier Faubourg de l'Arche, Présidente du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
Serge DESEMAISON, adjoint au Maire Sécurité, prévention de la délinquance, anciens combattants et Mémoire de la Nation

Représentants de la vie locale

Guillemette ALEZAIS, Alexandre BAUME, Jawad BOU ANTOUN, Jean-Paul CASANOVA, Sandrine COHEN-SOLAL, Pascal DAUTHUILLE, Gilles DESMIER, Marcelle DI STEFANO, Nathalie FAYOL, Jean GUEUDET, Corinne MAUREL, Olivier MARMAGNE, Anne-Marie MONEGIER du SORBIER – GUILLAUT, Nicole POZZI.

ABSENTS-EXCUSES

Représentants de la vie locale

Dimitri BILLAND, Philippe BIRKENSTOK, Christophe BRESSY, Jérémy BROUILLAUD, Béata CHEVAL, Céline CHICHA, Isabelle CROVILLE, Nathalie DUTANG, Christelle FAVARD, Quentin GHESTEMME, Emilienne M'BANZA, Danièle RIOU-VUAGNEUX, Catherine RUFFIN, Dawuth SAUVERIN, Yassir ZIANI.



Fonctionnaires

Olivier TEXIER, Directeur de la Voirie
Jacques MACRET, Directeur des Espaces verts
Philippe SIMANDOUX, Adjoint à la Directrice de la Sécurité publique
Isabelle de CHAMPSAVIN, Responsable Démocratie Locale – Vie des Quartiers

Marion JACOB-CHAILLET remercie les conseillers de quartier Faubourg de l'Arche pour leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint elle demande à ce que la tenue de la réunion soit approuvée par décision collective des membres présents.

Marcelle DI STEFANO est désignée secrétaire de séance.

1. Information sur le renouvellement des conseils de quartier

Marion JACOB-CHAILLET expose aux conseillers de quartier le principe du renouvellement des conseils de quartier.

Ce qui change :

La composition

A chaque quartier (Cœur de ville, Faubourg de l'Arche, Bécon et Gambetta) correspond un conseil de quartier, élu pour trois ans, et composé de deux collèges :

- le collège A (24 membres) élu au prorata des divers groupes politiques représentés au conseil municipal.
- et le collège B qui offre 6 places tirées au sort.

L'adjoint de quartier préside le conseil de quartier.

Afin de favoriser l'intergénérationnel, 2 membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse et 2 membres du Conseil Municipal des Jeunes pourront participer aux activités des conseils de quartier.

Les règles de la parité seront respectées autant que faire se peut.

La désignation

Les conseillers de quartier dans chaque quartier se répartissent comme suit :

✓ Le collège A :

- 19 proposés par le groupe « la Défense des Intérêts de Courbevoie »,
- 3 par le groupe « Tous pour Courbevoie »,
- 1 par le groupe « Divers droite »,
- 1 par le groupe « Courbevoie Bleu Marine ».

✓ Le collège B :

- 6 conseillers de quartier élus suite à un appel à candidature largement diffusé sur toute la ville.

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges disponibles il sera procédé à un tirage au sort.

Deux représentants du conseil consultatif de la jeunesse (1 femme et 1 homme) et deux membres du Conseil Municipal des Jeunes pourront participer aux activités des conseils de quartier.

L'implication

Les conseillers de quartier signent la Charte des Conseils de Quartier et respectent un guide de bonnes pratiques : être conseiller de quartier, c'est s'engager et s'impliquer à être Présent, Visible, Volontaire, Force de propositions et Respectueux de cet espace d'écoute et de dialogue.

Un conseiller de quartier sera remplacé notamment en cas de 3 absences non justifiées aux séances publiques des conseils de quartier.

2. La démarche Quartiers apaisés

Depuis plusieurs années, la ville aménage des voies en zone 30 dans un objectif de réduction de vitesse des véhicules et de meilleure accessibilité des PMR.

Aujourd'hui, elle s'engage dans la démarche Quartiers apaisés à une échelle plus large, c'est-à-dire pour toutes les voies communales de desserte du territoire. La place du végétal dans les espaces publics, l'accessibilité et l'utilisation consciente de l'énergie par un éclairage durable seront de même prises en considération.

Les quartiers apaisés seront identifiables grâce à un faisceau d'indices spécifiques (éclairage, marquage au sol, panneaux,...) qui indiquera aux automobilistes l'entrée dans cet espace particulier et préservé.

Planning :

- Mars à juin : études d'identification des voies communales à vocation de desserte, et des voies à vocation de fort flux automobile.
- Concertation.
- Septembre à décembre : implantation des panneaux et marquage au sol.

Questions-Réponses :

- Boulevard de la Mission Marchand côté des numéros pairs : trottoirs étroits et encombrés par les poubelles et les candélabres.

La ville a mené une action forte afin de rendre les cheminements plus aisés qu'auparavant.

L'accessibilité des PMR vers La Défense est un sujet suivi qui avance en permanence.

- Bureau de vente devant l'église : gêne le passage.

Cet espace est provisoire.

- Avenue Marceau : trottoirs défectueux, nuisances sonores avec les pavés.

L'avenue s'intègre dans un projet de réhabilitation progressive.

- Rue Gaultier : voitures garées sur les trottoirs et présence de poubelles qui encombrant les cheminements piétons.

La vidéo verbalisation devrait éradiquer ces comportements.

Le passage en zone 30 de la rue Gaultier est compliqué, cette dernière devant conserver sa vocation de transit. Néanmoins, des aménagements peuvent être étudiés en concertation avec le conseil départemental. L'agencement général de cette rue est à phaser dans le temps afin de ne pas engendrer une paralysie de la ville en organisant toutes les réhabilitations de rues en même temps.

- Le conseil de quartier va travailler sur l'avenue de l'Arche.

3. Bilan sur le compostage de proximité

La commission thématique inter-quartiers « espaces verts » s'est réunie le 7 septembre 2016 pour travailler sur le compostage de proximité à Courbevoie. La mise en place d'un dispositif général pour le compostage collectif et l'implantation de bacs à compost (n'excluant pas la possibilité d'un compostage individuel) ont été étudiées par quartier.

Une réunion publique organisée le 22 septembre 2016 au CEC a permis d'explicitier plus en avant cette démarche tout en présentant les différents points de compostage retenus sur toute la ville.

Localisation des quatre collecteurs de biodéchets :

- Allée Château-du-Loir, angle rue Jean-Pierre Timbaud.
- square Villebois Mareuil, côté marché couvert.
- à l'angle de l'avenue de l'Arche et de la rue du révérend Père Cloarec.
- Allée du Parc côté parc de Freudenstadt.

Jacques MACRET précise que le compostage de proximité s'insère dans la démarche de gestion écologique mise en place sur la ville depuis un certain nombre d'années.

Mené en partenariat avec l'association « Espaces », il fonctionne très bien. Les biodéchets entreposés sont collectés deux fois par semaine et utilisés dans les jardins partagés et les espaces verts municipaux.

Des bios seaux sont proposés aux participants de la réunion de ce soir.

4. Le marché aux fleurs

Les fleurs et les saveurs sont à l'honneur lors de cette 3e édition du marché aux fleurs le samedi 13 mai 2017.

- La 3e édition de la Fête des plantes permet de partir à la rencontre des pépiniéristes, des horticulteurs et des fleuristes sur l'avenue Léonard-de-Vinci.
- L'association Bicyclaide est présente pour vous aider à réparer votre vélo.
- Un marché gourmand dans le parc du Millénaire propose de nombreuses spécialités culinaires, à déguster devant le concert de jazz donné dans le parc.
- Et une leçon d'écologie et de développement durable est dispensée avec l'exposition "Zéro Phyto".

Programme :

- Marché aux plantes.

De 9h à 18h, avenue Léonard-de-Vinci.

- Animations autour de la nature.

De 9h à 18h sur la rue des Lilas d'Espagne avec les espaces verts et les jardins partagés.

- Atelier Bicyclaide (réparation de vélo).

De 9h à 13h.

- Marché gourmand, présence de stands de restauration.

De 12h à 15h, parc du Millénaire.

- Concert de jazz.

De 12h à 14h, parc du Millénaire.

- Fête du centre culturel.

A partir de 14h, 2 allée Bernard Palissy.

5. Questions diverses

- Prochain Espace Info Quartier : le mercredi 7 juin de 17h30 à 19h30 au marché.
- Question de l'odeur de l'eau du robinet : va être posée au prochain comité du syndicat des eaux.
- Skate parc : des fissures sur le sol signalées ; Question de son agrandissement.
- Succès de la table de ping-pong existante : l'installation d'une autre à proximité est sollicitée.
- Aménagement du manège pérenne.
- Plus de balançoires dans le square Normandie.
- Projet de fusion entre les écoles Alexandre Dumas et de Musset est à l'étude.
Il est proposé de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier.
- Poubelles fouillées et déversées sur la voie publique.
- Opération « Livres en partage » appréciée. Elle sera développée.
En revanche, la boîte à livres implantée dans le jardin aux papillons n'est pas très accessible le jardin étant souvent impraticable par mauvais temps. Proposition : en positionner sous l'auvent du marché Villebois Mareuil.
- Avenue Marceau, place du 8 mai 1945 : conteneur à vêtements fouillé au vu et aux sus de tout le monde.
Le mécanisme a été changé de multiples fois. Quels autres dispositifs ?
- Regret qu'il n'y ait plus d'accueil à la maison des associations.
Le choix a été fait d'avoir une sonnette qui permet une utilisation plus importante des locaux (les associations bénéficient ainsi de plus de créneaux).

Marion Jacob Chaillet remercie la police municipale pour les nombreuses actions menées sur la ville.

La séance est levée à 21h45 .

Marion JACOB-CHAILLET
Adjointe au Maire
Déléguée au quartier Faubourg de l'Arche

Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée à la démocratie locale
et à la Ville numérique

Marcelle DI STEFANO
Conseillère de quartier Faubourg de l'Arche
Secrétaire de séance